

Versus?

La charte

V1.0 le 19/04/2017

V1.1 le 12/05/2017

V1.2 le 17/12/2017

V1.3 le 24/05/2018

Description

« Versus? » est une émission de débat d'un format particulier dans lequel un invité vient mettre ses méthodes à l'épreuve des questions de l'animateur.

À l'image d'un échange d'e-mails qui seraient ensuite assemblés en livre, « Versus? » est un assemblage de vidéos que se seront échangés les deux intervenants, ayant à chaque fois eu le temps de soigneusement préparer leur réponse.

La discussion

Les intervenants conviennent qu'il s'agit d'une discussion et non d'un sermon. Cela implique qu'ils s'engagent publiquement sur ces points :

- La possibilité de devoir changer d'avis, sur de petits comme de grands sujets.
- Cesser d'utiliser une méthode défailante qui aura été identifiée.
- Fournir une source pour les affirmations factuelles si l'autre intervenant le demande. Si l'argument n'est pas sourcé suite à cette demande, il pourra être intégralement rejeté sans autre motif.
- S'exprimer avec politesse, calme, honnêteté et courtoisie, même s'il y a des choses fâcheuses à dire.

Les thèmes de « Versus? » sont la pensée critique, la méthode scientifique, la zététique, le scepticisme et l'objectivité. Ces méthodes et outils valent pour les deux intervenants, mais peuvent être discutés dans les vidéos s'il y a mécontentement sur le fait de les avoir respectés ou non.

Par exemple, si l'invité prétend que l'animateur commet une "attaque ad hominem" et que l'animateur n'est pas d'accord, il conviendra de mettre le débat en pause et discuter de la définition de ce qu'est l'attaque ad hominem afin de résoudre la controverse avant de reprendre le cours de la discussion.

Fonctionnement

Le débat se passe en deux temps, répétés autant de fois que nécessaire.

1. L'animateur pose une question en vidéo et l'envoie en lien privé à l'invité.
2. L'invité répond en vidéo*, en lien privé.

3. L'animateur répond en vidéo, en lien privé, etc...
4. Lorsque la durée des vidéos mises bout à bout avoisine les 30 minutes, un épisode est rendu public.

*Si l'invité le souhaite, il peut envoyer sa réponse sous forme de fichier audio ou de texte qui sera lu par l'animateur.

Règles additionnelles

A: comportement

A1.0

Il est conseillé (donc, non obligatoire) aux intervenants d'évaluer leurs propres affirmations par eux-mêmes en pourcentage, ce pourcentage peut être visuellement affiché à l'écran pendant l'énonciation de l'affirmation, il peut également être dit à voix haute. 100% = j'en suis certain, aucun doute, 0% = Je n'ai que des doutes, aucune certitude.

EN AUCUN CAS cette évaluation est une échelle de vérité. Il s'agit d'une échelle de confiance, arbitraire et subjective. Elle permet simplement de communiquer le coefficient de confiance qu'un intervenant a en son affirmation.

Par exemple, au lieu de simplement dire « Les extraterrestres ont construit les pyramides », l'intervenant devra signaler à combien de pourcentage il est certain de cette affirmation. Pour ce faire, les intervenants sont invités à utiliser des solutions visuelles amusantes : tableau, petit panneau, post-it, etc... S'ils ne désirent pas se compliquer la vie, ils peuvent simplement dire « à 70%, je pense que les extraterrestres ont construit les pyramides ».

A2.0

Il est interdit aux deux parties de commenter sous les vidéos tant que la parution d'épisodes de ce débat n'est pas terminée, afin de ne pas délivrer d'information importante ou intéressante ailleurs que dans la vidéo. Ils sont toutefois encouragés à relever les questions et commentaires intéressants du public à l'intérieur des vidéos.

A2.1

L'invité peut commenter sous la vidéo dès lors que le sujet ne concerne pas le débat. Par exemple, attaques sur la personne, trolling, compliments, remerciements, etc...

A3.0

Les deux parties peuvent faire intervenir quelqu'un d'autre à leur place s'ils le souhaitent.

A4.0

Les deux parties doivent respecter la loi concernant la diffusion d'extraits vidéo ne leur appartenant pas ainsi que concernant les propos qu'ils tiendront.

Le racisme, le négationnisme, l'appel à la haine, la diffamation, etc... sont punis par la loi. Il en va de même pour le piratage, le plagiat, etc... Le droit de citation et la parodie sont réglementés, les deux intervenants s'engagent à respecter cette réglementation.

A5.0

L'invité n'est pas là pour exposer ce qui a déjà été exposé sur ses réseaux. Dans la mesure du possible, si les thèses de l'invité existent déjà quelque part sur le net, ce dernier est tenu d'en donner la référence précise (adresse, endroit sur la page ou minutage vidéo précis) et éviter dans les limites du bon sens de remplir le temps de parole avec un copié-collé de ce qu'il a déjà énoncé ailleurs.

A6.0

L'invité a le droit de mettre fin au débat à chaque instant et de stopper les publications. Cependant, un épisode qui aura déjà été publié (et donc validé par les deux intervenants) ne pourra pas être retiré. L'animateur s'engage à ne pas communiquer contre la volonté de l'invité les raisons de son arrêt.

B: Montage

B1.0

Le débat pouvant être long, lorsque la quantité de vidéo avoisine les 30 minutes, l'animateur prépare un montage qui sort sous la forme d'un épisode.

B2.0

L'invité doit valider le montage réalisé par l'animateur avant publication. Il pourra émettre des objections, mais les deux parties conviennent d'assumer toute erreur qu'ils auront commise et de ne les corriger que via une vidéo réponse ultérieure.

B3.0

L'invité est libre de rendre public tout le contenu qu'il aura en sa possession, échanges de mail inclus, une fois que les sujets concernés auront été en premier publiés et clos sur la chaîne de l'animateur. L'animateur accepte de ne pas pouvoir bénéficier de ce droit si tel est le souhait de l'invité.

L'objectif de ces procédures est simple : faire de ce débat un espace d'échange, de réflexions communes, et non un terrain de combat stérile dans lequel chaque partie s'affronte en campant sur ses positions.

Il ne s'agit pas d'une guerre d'arguments mais d'un questionnement de méthodes.

Les règles visent principalement à éviter les aspects regrettables des débats en style libre en privilégiant l'analyse des méthodes qui ont permis d'affirmer quelque chose plutôt que la surenchère argumentative des affirmations en elle-même.

Ces règles devront s'affiner au fur et à mesure des expériences, si les objectifs de « Versus? » étaient mis en péril par manque de règle ou à cause d'une règle trop contraignante, la charte pourra être modifiée.

C: Bon sens

Les règles de bon sens n'ont pas de limite précise et sont laissées à l'appréciation des intervenants. Toutefois, ces règles émanant de remarques du public, les deux intervenants ont tout intérêt à trouver le juste équilibre s'ils souhaitent garder la confiance des auditeurs.

C1.0

Les intervenants s'engagent à répondre aux questions posées sans détour et à rester en lien avec le sujet en cours du mieux qu'ils peuvent.

C2.0

Les intervenants s'engagent à ne pas faire de "mille feuille argumentatif", c'est à dire exposer une quantité d'affirmation telle qu'il sera humainement impossible ou trop difficile pour le répondant de discuter de chaque point un par un.

C3.0

Les intervenants s'engagent à être globalement le plus concis possible, éviter les digressions dispensables et aller droit au but.